

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3 NOVEMBRE 2014**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 3 novembre 2014, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Marielle Ménard	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière, directrice générale par intérim

Étaient absent de l'assemblée :

Fatima Hamadi **cons. au poste no: 6**

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

Tous les membres du conseil ont été convoqués à cette assemblée au moins deux jours avant la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 08 par monsieur Jean François Delisle, maire.

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

426-11-2014

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Refinancement du règlement d'emprunt de l'hôtel de ville

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Refinancement du règlement d'emprunt de l'hôtel de ville

427-11-2014

CONSIDÉRANT le questionnement relatif au calcul des taux d'intérêts à la suite de l'appel d'offres public de la part du ministère des Finances pour la vente de l'émission de billet pour le refinancement du règlement d'emprunt de l'hôtel de ville ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de faire une vérification auprès du ministère des Finances afin d'octroyer le financement à la banque ayant le taux le plus avantageux.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3 NOVEMBRE 2014**

428-11-2014

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs accepte l'offre qui lui est faite de la Banque royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 12 novembre 2014 au montant de 609 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 407-07. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

55 700 \$	2,86 %	2015
57 400 \$	2,86 %	2016
59 000 \$	2,86 %	2017
60 600 \$	2,86 %	2018
376 400 \$	2,86 %	2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

429-11-2014

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt 407-07 et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Val-des-Lacs souhaite emprunter par billet un montant total de 609 100 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
407-07	217 200 \$
407-07	391 900 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 609 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 407-07 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 12 novembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3 NOVEMBRE 2014**

2015	55 700 \$
2016	57 400 \$
2017	59 000 \$
2018	60 600 \$
2019	62 600 \$ (à payer en 2019)
2019	313 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Val-des-Lacs émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 novembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 407-07, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Période de questions

Levée de l'assemblée

430-11-2014

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 18 h 22.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean F. Delisle,
Maire**

**Stéphanie Russell
secrétaire-trésorière, directrice générale
par intérim**